

Département
Lot et Garonne

CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE D'AIGUILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres
du conseil : 9

En exercice : 9

Qui ont pris part à
la réunion : 6

Date de
convocation :
16 juillet 2025

SÉANCE DU MERCREDI 23 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juillet à dix-sept heures trente, se sont réunis en séance, les membres du Conseil d'Administration au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Aiguillon, salle du Jumelage, sous la présidence de Monsieur Christian GIRARDI, Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Étaient présents : 6

MM. Christian GIRARDI, Mme Valérie BIDEI, Catherine LARRIEU, Bernadette CAPDEVILLE, Claudette PICARD, Danièle POLONI.

Objet de la
délibération

Étaient absents : 3

Mme Brigitte LEVEUR, Mme Annick PAPON, M. Dominique REAU.

Aide sociale
-
Convention « Ma
commune, ma
santé »

Assistaient également à la séance :

MM. Martine BEVILACQUA - Directrice du CCAS-, Flora BOULBES - Agent social-.

Secrétaire de séance : Mme Martine BEVILACQUA

ϕϕϕϕϕϕϕ

Monsieur le Président expose :

Le CCAS a été contacté par l'association ACTION qui a notamment pour vocation d'améliorer les conditions d'accès aux couvertures de frais de santé via le dispositif « Ma commune, ma santé ».

L'objectif prioritaire de ce dispositif est :

- De palier aux inégalités sociales de santé des personnes qui par manque de moyens dont l'économie d'une mutuelle,
- De permettre de revenir à une couverture de soins minimale en bénéficiant de coût réduit, contribuant ainsi à un retour aux soins de santé,
- De proposer des solutions pour obtenir une amélioration de pouvoir d'achat à prestations équivalente,

Publié le

AR Prefecture

047-264700048-20250723-2025_023-DE
Reçu le 30/07/2025

- De diffuser une information claire et précise sur les différents dispositifs d'aide (CSS), déceler et accompagner les administrés pouvant en être bénéficiaires.

Cette association pourrait venir tenir des permanences au sein du Centre Médico Social d'Aiguillon.

*Les membres du
Conseil d'Administration
décident*

- D'APPROUVER la convention ci-jointe.
- D'AUTORISER le Président à signer les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour,
mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian GIRARDI

